

## Réformes préconisées

Pour cela, nous proposons d'aller progressivement vers une société sans espèces, à l'image de la Suède. Ce mouvement peut se faire en plusieurs étapes :

- ▶ **supprimer les espèces, les chèques et les timbres pour les paiements fiscaux et sociaux d'ici deux ans.** Afin d'accompagner en particulier les publics les plus fragiles, des solutions intermédiaires pourraient être envisagées (par exemple utilisation d'une carte sans contact) ;
- ▶ **rendre obligatoire l'acceptation des paiements dématérialisés (carte bancaire, téléphone, virement) pour tous les achats, sans montant minimum, et développer une application par laquelle les consommateurs pourraient aisément signaler des difficultés ;**
- ▶ **réduire progressivement la circulation d'espèces vers une extinction complète.** On pourrait commencer à court terme par mettre fin à la circulation des pièces de 1 et 2 centimes, comme cela a été fait en Irlande, en Finlande et en Belgique par exemple.

## Impacts attendus

La mise en œuvre de ces réformes conduira à la **dématérialisation intégrale des paiements aux administrations** à horizon 2020.

Le Comité est convaincu que cette réforme est source d'économies importantes mais n'a pas été en mesure de les chiffrer. Par ailleurs, elle devrait permettre de **lutter contre la fraude fiscale** et donc d'accroître la rentrée d'impôts.